



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale pour le Mali
Direction de l'Agence Principale de Bamako
Service de l'Administration et du Patrimoine

CAHIER DES CHARGES

**SELECTION D'UN MAITRE D'OEUVRE POUR LE PROJET DE RENOVATION DU
LOGEMENT DE FONCTION DU DIRECTEUR NATIONAL DE LA BCEAO POUR LE MALI**

Septembre 2019

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) envisage de rénover la résidence de fonction de son Directeur National pour le Mali.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations du cabinet qui sera chargé des missions d’études architecturales et techniques du projet ainsi que de suivi de l’exécution des travaux.

II – PRESTATIONS ATTENDUES DU MAÎTRE D’OEUVRE

Les prestations attendues du Maître d’œuvre peuvent être réparties en deux (02) missions principales comme suit :

II.1. Mission d’études architecturales et techniques du projet

Le Maître d’œuvre aura à effectuer un état des lieux de la résidence. Cet état des lieux sera sanctionné par un rapport faisant ressortir l’état de dégradation des ouvrages et de fonctionnement des installations techniques et proposant des solutions de réhabilitation et de modernisation de la résidence.

Les propositions du Maître d’œuvre pourront viser notamment à :

- améliorer la fonctionnalité de la résidence. A cet égard, il pourrait être envisagé de :
 - modifier le bâtiment annexe à l'entrée de la résidence de façon à, d'une part, créer un poste de police doté d'une toilette intérieure donnant à l'extérieur et, d'autre part, aménager un local gardien dont l'accès se trouvera à l'intérieur de la concession ;
 - déplacer le local pompe de la piscine à l'angle nord de la cour afin de permettre de faire le tour de la piscine ;
 - mettre un terme aux infiltrations d'eau de pluies constatées au niveau des :
 - toitures-terrasses et dalles des salles d'eaux situées à l'étage ;
 - façades de l'immeuble (le remplacement des menuiseries des façades pourrait être envisagé) ;
 - améliorer le drainage aux abords de la résidence par la réalisation d'un caniveau couvert le long de la concession pour la collecte des eaux pluviales avec des avaloirs le long et au niveau des deux portails de la concession.
 - moderniser la résidence en :
 - remplaçant l'intégralité du carrelage et des menuiseries intérieures (portes et placards) ;
 - procédant à la reprise générale de la peinture de l'immeuble, des annexes et de la clôture de la concession ;
 - rénovant la toiture de la case de jardin ;
 - rénovant les installations d'électricité, de téléphone et de distribution d'image ;
 - rénovant les installations de plomberie et remplaçant tous les appareils sanitaires (les baignoires à l'exception de celle de la chambre principale pourront être remplacées par des douches à l'italienne) ;
 - améliorant le réseau des fosses septiques compte tenu du fait que la nappe phréatique se trouve à 50 centimètres du sol ;
 - réaménageant les espaces verts de la concession ;
 - rénovant les installations de climatisation par le remplacement de tous les climatiseurs ;
 - rénovant les installations de la piscine.
-

Après validation de la proposition de réhabilitation par la Maître de l'Ouvrage, le Maître d'œuvre procédera à l'élaboration du dossier d'appel d'offres (DAO) comprenant les pièces écrites et graphiques dans la perspective du choix d'entreprises pour la réalisation des travaux.

A cet égard, le Maître d'œuvre devra porter assistance au Maître de l'ouvrage pour le dépouillement des offres qui seront reçues des soumissionnaires.

Le Maître d'œuvre devra affecter à ces études au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un architecte justifiant d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires ;
- un ingénieur génie civil doté d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans des travaux similaires ;
- un ingénieur généraliste en lots techniques ayant au moins cinq (5) ans d'expérience.

II.2. Mission de suivi de l'exécution des travaux

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions des cahiers des charges. A cet effet, le Maître d'œuvre assurera la surveillance technique des réalisations sur le chantier (examen et approbation des plans d'exécution, des matériaux, des fournitures et des équipements ainsi que l'organisation des réceptions provisoire et définitive en relation avec l'entreprise).

Le Maître d'œuvre devra affecter au suivi exclusif des travaux un personnel qualifié justifiant de bonnes expériences dans le domaine :

- un ingénieur génie civil ou un architecte justifiant d'une expérience significative en gestion de projet de réhabilitation ;
- un technicien supérieur en génie civil ayant participé à au moins deux (2) projets similaires.

III – VISITE DES LIEUX

Une visite des lieux, préalablement à la soumission, sera organisée pour permettre aux cabinets d'avoir un aperçu des contraintes techniques et des difficultés d'exécution du projet.

V – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la présentation générale du cabinet ;
- le temps nécessaire pour la mission d'études techniques ;
- l'effectif et les curriculum vitae des experts qui interviendront dans la mission ;
- la liste des références dans le domaine des travaux de réhabilitation.

VIII – OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais de déplacement et de séjour. Elle sera décomposée en deux parties comme suit (voir annexe 1) :

- frais relatifs à la mission d'études techniques du projet (à exprimer en prix global et forfaitaire) ;
 - frais relatifs à la mission de suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût total des travaux).
-

Les conditions devront être détaillées (en nombre ou volume horaire et prix) en faisant ressortir notamment les éléments ci-après :

- honoraires ;
 - frais de déplacement ;
 - frais de séjour ;
 - frais de logistique.
-

ANNEXE 1 : CADRE DE DEVIS

Item	Désignation	Volume horaire (homme/jour)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
1	Mission d'études architecturale et technique			
1.1.	État des lieux et formulation des propositions de réhabilitation et de modernisation – Architecte – Ingénieur génie civil – Ingénieur généraliste des lots techniques			
1.2.	Études techniques et élaboration du dossier d'appel d'offres – Architecte – Ingénieur génie civil – Ingénieur généraliste des lots techniques			
2.	Suivi de l'exécution des travaux (à exprimer en pourcentage du coût des travaux)			
Montant total HTVA (FCFA) de				